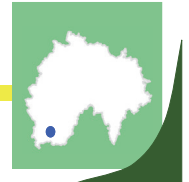


# Les Châtaigniers



MOURJOU

Durée : 1h20

Longueur : 4,8 km

Balisage : bleu

▼440 m ▲530 m

Dénivelé : + 130 m

Facile

Cette randonnée sans difficulté vous fera découvrir les trésors cachés de l'architecture traditionnelle de ce coin de la châtaigneraie.



En passant par l'église de Mourjou du XVI<sup>e</sup> siècle, vous découvrirez de belles fermes à cours fermées et porche d'entrée à Calhac et à la Rouquette (Hors PR point 3 : 10 mn AR), ainsi que le Moulin de Jalenques avec son château du XIX<sup>e</sup> siècle au point 4 (ne se visite pas).



Traversée de pâtures, chiens interdits même tenus en laisse.



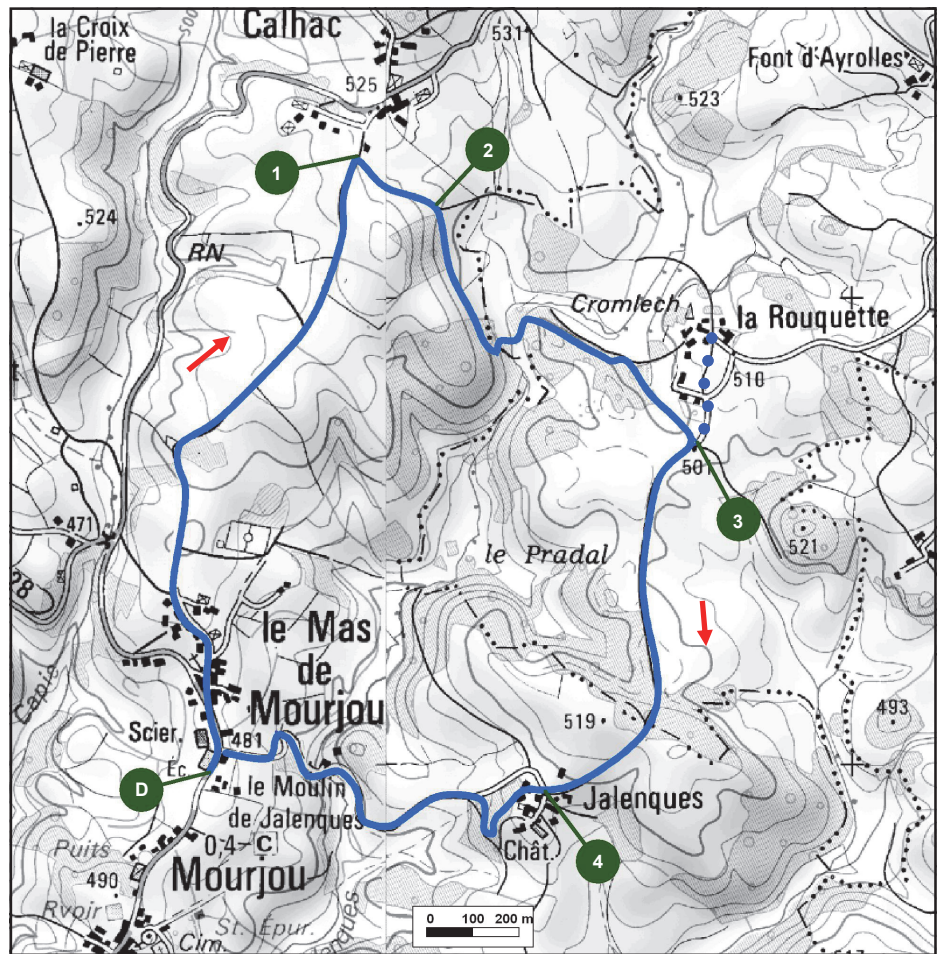
Topo-guide de référence :  
Le Pays de La Châtaigneraie  
A.L.T. de la Châtaigneraie  
[www.chataigneraie-cantal.com](http://www.chataigneraie-cantal.com)

Création et entretien du circuit :  
Commune de Communes du Pays de Maurs  
<http://ccpmaurs.e-monsite.com>

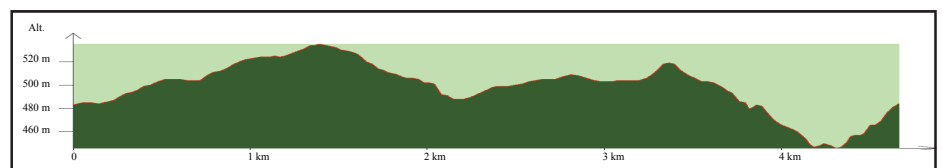
Crédit photo CG15-BBT

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :  
[www.rando.cantal.fr](http://www.rando.cantal.fr)

Fiche Rando PDIPR 15  
Édition 2013 - Tous droits réservés



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



- D** Le départ s'effectue au parking à côté de l'école. Suivre la D328 en direction de Calvinet pendant 100 mètres puis prendre à droite la petite route du Mas de Mourjou. La suivre jusqu'à la hauteur du village et continuer tout droit sur un large chemin qui mène à Calhac.
- 1** A l'entrée du hameau devant une grange, prendre à droite un chemin sablonneux.
- 2** Celui-ci descend en fond de vallon et remonte en face pour traverser une forêt. Le chemin débouche dans une pâture que l'on traverse sur 200 m pour retrouver un large chemin.
- 3** Tourner à droite en direction de Jalenques (possibilité de tourner à gauche hors PR pour visiter le hameau de la Rouquette lequel offre un bel ensemble architectural 10 mn AR)
- 4** A Jalenques, traverser la route et la petite place qui font face et passer entre une grange et le hangar en bois pour retrouver un chemin à gauche qui descend jusqu'à la route. La suivre pour retrouver le point de départ.



Située dans le bourg de Mourjou, ne pas manquer la visite de la maison de la châtaigne.

ALT de la Châtaigneraie  
[www.chataigneraie-cantal.com](http://www.chataigneraie-cantal.com)

INFO





## Pour une randonnée sans souci



### Quelques rappels:

*Le balisage des itinéraires de petite randonnée :*

*Il est matérialisé à la peinture.*

■ un trait indique la continuité du tracé,

┌ Tourner à droite,

└ Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

*Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu ■*

*Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune ■*

*Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert ■*

*Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.*



### Le dénivelé positif:

*C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.*

*En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.*

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

### La météo dans le Cantal:

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
Tel : 08 99 71 02 15

### Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U  
17 police  
18 pompiers  
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire ont été réalisés par la Communauté de Communes du Pays de Maurs et la rédaction de cette publication par l'Agence Locale du Tourisme de la Châtaigneraie. Aussi, le Conseil Général du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.